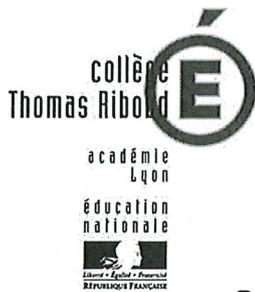


Bourg en Bresse, le 8 juin 2020

L'Équipe de Direction

Aux parents des futurs élèves de 6°



**OBJET : Rentrée scolaire 2020**

Nous vous demandons de prendre connaissance de l'organisation de la rentrée scolaire 2020.

➤ **Inscription 6°**: Dans le contexte sanitaire actuel, les inscriptions devront se dérouler selon le protocole suivant :

1. Du 16 au 19 juin 2020 : appeler le collège au 04.74.32.31.70 pour fixer un rendez-vous (les rendez-vous seront donnés uniquement par téléphone)
2. Pour le retour des dossiers, les créneaux proposés sont les suivants :

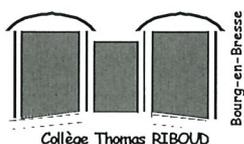
Lundi 22 juin	13h00 à 17h00
Mardi 23 juin	9h00 à 12h00
Jeudi 25 juin	9h00 à 12h00
Vendredi 26 juin	9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h

!! Lors de la remise du dossier, les mesures sanitaires seront appliquées.

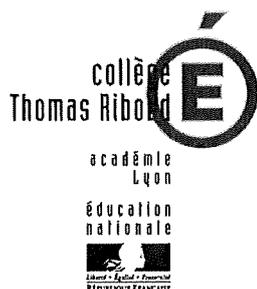
➤ **Rentrée** : Les premières journées de la rentrée consacrées à l'accueil des élèves de 6<sup>ème</sup> s'articuleront de la manière suivante :

- **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020** : jour de rentrée des 6°
  - 8h00 : Appel des élèves dans le hall ou les escaliers extérieurs si la météo le permet
  - 8h30-12h00 : } Prise en charge par le professeur principal
  - 14h00-17h00 : } et l'équipe pédagogique de la classe
- **Mercredi 2 septembre 2020** : pas de cours pour les 6°  
La journée est réservée à l'accueil des élèves de 5°, 4 et 3°.
- **Jeudi 3 septembre 2020** : Début des cours 6°, 5°, 4° et 3°  
Cours selon l'emploi du temps distribué aux élèves.

➤ **Réunion d'information** : La réunion prévue initialement le **jeudi 28 mai 2020 est reportée au lundi 7 septembre 2020 à 17h15 et sera suivie de la rencontre avec le professeur principal et l'équipe pédagogique de la classe.**



## INFORMATIONS DIVERSES



- **Accès des parents à l'ENT (Espace Numérique de Travail comprenant l'accès à PRONOTE) :**

En début d'année scolaire, vous et votre enfant serez destinataires de votre identifiant et code d'accès (un code par parent et par enfant). Vous pourrez ainsi consulter et imprimer à partir de Pronote tout ce qui concerne la scolarité de votre enfant (bulletins, heures de retenue, ...) et consulter les informations publiées par le collège.

L'établissement met à disposition des parents qui n'auraient pas accès à un ordinateur ou internet un poste informatique au secrétariat.

- **Téléservices :**

Ces codes sont différents de ceux utilisés pour accéder à l'ENT.

Les téléservices permettent aux familles de **mettre à jour la fiche de renseignements** (adresse postale, mail et numéros de téléphone) et d'effectuer **une demande de bourse de collège**. Vos identifiant et mot de passe sont transmis à l'entrée en 6°. Une généralisation des accès aux services en ligne est en cours. Il est impératif d'activer votre compte pour y accéder. Ces codes sont **les mêmes tout au long de la scolarité de votre enfant** ; ils serviront notamment à toute la procédure d'orientation en 3° et l'inscription au lycée.

- **Transports scolaires :**

- Transports Conseil Départemental (pour les élèves de Saint Paul de Varax) : inscription sur le site [www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireain](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireain)
- Transports Bourg-en-Bresse-Agglomération (pour les élèves de la communauté de communes de Bourg en Bresse) : pour tout renseignement et adhésion, consulter le site [www.rubisjunior.grandbourg.fr/](http://www.rubisjunior.grandbourg.fr/). //\ Depuis la rentrée 2018, les élèves habitant Certines et Tossiat ne sont plus pris en charge par le Conseil Départemental.

- **Assurance scolaire obligatoire :**

L'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) est à fournir **dès la rentrée**. Elle est **obligatoire** notamment pour toutes les sorties pédagogiques facultatives se déroulant à l'extérieur.

- **En cas de divorce ou séparation :**

Si la situation familiale nécessite une vigilance particulière ou complexe, nous vous conseillons de le signaler par courrier que vous transmettez lors de l'inscription de votre enfant ou à tout moment pendant l'année scolaire.

